



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2025 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025
3. Nominations et démissions
4. Examen du budget 2026
5. *Arrêté concernant l'autorisation fiduciaire suite à un changement de raison sociale*
6. Information du Conseil communal
7. Informations de chacune des commissions
8. Création de l'agenda 2026
9. Divers

Appel

Séverine ouvre la dernière séance de l'année qui sera suivie d'un apéro au Vieux-Puits et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ainsi qu'aux deux nouveaux conseillers généraux, Jérôme Benoit et Loïc Perrin. Elle indique à ces derniers que les règlements se trouvent sur le site internet de la commune mais qu'une version papier peut être obtenue si besoin.

Séverine procède à l'appel :

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Jérôme Benoit, Emily Faivre, Sophie Farine-Brunner, Blaise Fivaz, Jérôme Galli, Alain Haldimann, Jérémy Jean-Mairet, Curdin Jeanneret, Nicole Künzi, Loïc Perrin, Jérémy Rossier, Julie Donzé et Natacha Tissot.

Absents et excusés : -

Sont présents en tant que Conseil communal : Céline Grange, Jean-Denis Siegenthaler, Philippe Raval, Christophe Brunner et Jean-François Choffet

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Séverine passe la parole à Blaise pour la suite de la séance.

Pour commencer, Blaise rappelle que les débats doivent se faire dans le respect. Tout le monde a le droit de s'exprimer s'il en éprouve le besoin et qu'aucune question ou remarque n'est idiote.

Blaise indique qu'un point supplémentaire sera ajouté à l'ordre du jour. En effet, la fiduciaire chargée de la révision de nos comptes a changé de raison sociale et nous devons voter un nouvel arrêté.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Le procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité. Le Conseil général remercie l'autrice.

Nominations et démissions

Nous n'avons reçu aucune démission.

En revanche, nous accueillons deux nouveaux membres. Il s'agit de Jérôme Benoit et Loïc Perrin. Blaise leur souhaite la bienvenue. Ils se présentent en quelques mots.

Examen du budget 2026

Blaise procède à la lecture du rapport du Conseil communal relatif au budget 2026 qui présente un **bénéfice de Fr. 72'409.00.**

L'Entente villageoise a déposé un amendement au budget 2026. Celui-ci a pour but la suppression du montant de Fr. 4'200.00 correspondant à un abonnement au journal « Le Ô » et figurant dans le compte de charges 31030.00 « Littérature spécialisée – Magazines ».

Blaise demande si quelqu'un souhaite prendre la parole à ce sujet.

Avant de passer la parole au Conseil général, Christophe souhaite expliquer pourquoi le Conseil communal aimerait y adhérer. Le Conseil communal a remarqué qu'Arcinfo nous délaissait, sauf évidemment pour les scandales. Les événements liés au 200^e ont très peu été repris. A contrario, Le journal du Ô a suivi de près toutes les manifestations. Les responsables de ce journal sont venus en juin présenter leur façon de fonctionner et expliquer leur vision d'un journal hebdomadaire qu'ils veulent régional et de proximité avec une distribution à tous les habitants des communes membres. Leur but est de promouvoir les manifestations, d'en parler avant qu'elles aient lieu et non après comme le fait souvent Arcinfo. Lors de cette rencontre, ils ont proposé trois variantes d'adhésion :

1. Distribution à la population pour un montant annuel de fr. 4'200.00.
2. Distribution à la population avec 4 pages à notre disposition, dont 2 payantes et 2 gratuites pour un montant annuel de fr. 9'600.00
3. Distribution à la population avec 8 pages à notre disposition, dont 4 payantes et 4 gratuites pour un montant annuel de fr. 12'800.00

Les pages à notre disposition nous permettraient de parler des manifestations comme Corbak, la fête villageoise, etc., de publier les informations importantes de la commune mais également pour faire de la publicité sur la demande des entreprises locales qui serait refacturée ensuite.

À la suite de leur rencontre et vu notre situation financière, le Conseil communal n'a pas pris tout de suite la décision d'y adhérer. Lors de la dernière séance des trois exécutifs de la Vallée, La Brévine a proposé de prendre l'option 3 et de partager les frais entre les trois communes ramenant notre part annuelle à fr. 4'200.00 avec des pages à notre disposition. Le Conseil communal a vu que du positif dans cette proposition qui relancerait également l'échange intercommunal devenu moins fréquent depuis l'échec de la fusion.

Le Conseil communal comprend le refus du Conseil général mais pense que ce n'est finalement pas cher payé pour relancer les relations intercommunales et pour promouvoir nos manifestations et nos sociétés locales. Notre adhésion peut nous apporter que du positif.

Céline ajoute que toutes les régions neuchâteloises ont leur propre presse hebdomadaire régionale :

- Val-de-Ruz Info pour la région du Val-de-Ruz
- Courrier du Val-de-Travers et Vallon-Info pour la région du Val-de-Travers.
- N+ et Bulcom pour la région de Neuchâtel

Toutes ces presses régionales ont la même vision de la communication que le Journal du Ô avec une promotion des activités des régions qui les concernent.

Philippe précise qu'en cas de refus de la part du Conseil général, les deux autres communes devront supporter notre part et nous nous retrouverons de nouveau en retrait sur les relations intercommunales.

Blaise remercie le Conseil communal et demande s'il y a des questions ou remarques.

Jérôme Galli a vu plusieurs articles Arcinfo sur les manifestations du 200^e.

Christophe les a vus aussi mais il s'agissait de maigres résumés des événements ayant déjà eu lieu. De plus, aucun de leur journaliste n'a répondu présents aux invitations.

Nicole remercie Christophe pour les précisions. Elle relève que le problème du partage avec les trois autres communes est de savoir qui pourra publier quoi et quand. Christophe a indiqué que le journal du Ô a publié beaucoup d'articles alors qu'on n'était pas membre. Est-ce qu'ils vont plus du tout écrire sur nous si nous n'y adhérons pas ? Le problème pour le Conseil général est que la commission financière a été

convoquée en urgence pour discuter de la situation financière catastrophique de nos finances et le budget présente une dépense de fr. 4'2000 pour un journal qui parle déjà de nous. De plus, le refus ne retire rien à la population puisqu'ils ne l'ont jamais eu.

Christophe répond qu'ils vont toujours parler de nous mais beaucoup moins. Ce n'est pas impossible qu'ils aient fait autant d'articles sur nous et la région pour essayer de nous rallier à leur journal.

Nicole pense qu'ils vont continuer d'écrire sur nous car les journalistes doivent compléter leur page en fonction des manifestations qui se déroulent dans la région.

Christophe répond qu'il y a assez d'évènements qui se passent au Locle et à La Chaux-de-Fonds sans parler de nous pour remplir leur journal.

Nicole dit qu'ils ont surtout faits beaucoup d'articles parce qu'il y a eu les manifestations liées au 200^e.

Céline n'est pas d'accord avec Nicole et indique qu'il y a eu des articles sur Corbak, Moultipass, le temple, la ferme du Grand-Cachot. Plus largement, il y en eu sur la fête du froid, les budgets des trois communes. La dernière Une était sur le boulanger de la Brévine qui ouvre une succursale au Locle. Ils tiennent vraiment à mettre les acteurs principaux de la région en avant.

Christophe indique qu'ils ne vont pas arrêter complètement de parler de nous.

Jean-Denis indique que leurs articles sont constructifs et qu'on peut communiquer facilement sans avoir la crainte que nos propos soient déformés. Cela n'est plus le cas avec Arcinfo.

Christophe relève que si autant d'hebdomadaire régionaux existent c'est que Arcinfo ne fait pas le travail pour mettre en avant les manifestations des petites communes.

Emily demande s'il est possible de s'abonner au Journal sans que la commune du domicile soit membre.

Christophe répond que oui.

Jean-Denis indique que les parutions de publicité dans Arcinfo sont hors de prix. Le journal du Ô permet aux entreprises locales de mettre de la publicité à des tarifs beaucoup plus accessibles.

Loïc demande si le journal est distribué qu'aux communes du haut.

Christophe répond qu'il est distribué qu'au Locle et à La Chaux-de-Fonds pour le moment.

Loïc demande si on pourrait refuser de répondre à Arcinfo si on a l'option du Journal du Ô.

Philippe répond que c'est déjà plus ou moins le cas.

Nicole indique que tu peux te permettre de ne pas répondre mais ils ont quand même le droit d'écrire sur nous.

Alain adhère complètement à ce que Nicole a dit et pense qu'on ne peut pas se permettre cette dépense.

Jérôme Benoit indique que les sociétés font leur publicité avec des flyers. Il demande si le journal est mis dans les boîtes aux lettres des gens qui ne veulent pas de publicité. Il faudrait demander aux sociétés qui couvrent des évènements s'il y a de l'intérêt. Cependant, il est également d'accord que nous ne pouvons pas nous permettre cette dépense.

Christophe indique que les journaux sont mis dans toutes les boîtes aux lettres.

Céline indique que la discussion avec les sociétés locales n'a pas eu lieu parce nous n'avons pas de chiffres à présenter. La refacturation de publicité aux entreprises et sociétés locales et simplement une option envisagée pour leur permettre de faire de la publicité à bas prix et pour nous de couvrir une partie de la charge.

Sophie demande si on peut quand même faire de la publicité en payant si on n'adhère pas.

Céline répond que oui mais le journal ne sera pas distribué à la population de La Chaux-du-Milieu.

Natacha indique que le journal est disponible en ligne et pour tout le monde. On peut le faire connaître à la population via un tout-ménage sans y adhérer.

Philippe indique avoir des contacts réguliers avec un de leur journaliste bénévole avec qui il travaille. Ce dernier le contact souvent pour avoir des informations concernant la commune

Nicole relève qu'au vu de ce que Philippe a ajouté notre adhésion ou non ne changera en rien la communication sur notre commune.

Jean-François indique que notre budget 2026 n'est pas déficitaire et c'est pour ça que cette proposition d'adhésion est présentée. On a plus à gagner qu'à perdre d'y aller. Arcinfo ne nous soutient plus et les articles coutent très chers. Il comprend la réaction du Conseil général mais il pense que les économies ne doivent pas être faites sur ce genre de dépense.

Nicole indique que l'Entente est reconnaissante du travail effectué par le Conseil communal est que le dépôt de l'amendement n'a pas été fait pour mettre des bâtons dans les roues. Cette dépense ne va pas de pair avec la dernière séance de crise avec la commission financière et des finances catastrophiques qui ont été présentées.

Jean-Denis répond que cette séance de crise avait pour but pour le Conseil communal d'être transparent. Cette dépense ne va pas résoudre nos problèmes financiers. Effectivement on ne supprime rien à la population, on leur donne juste la possibilité de l'avoir.

Nicole demande une suspension de séance pour que l'Entente puisse discuter du maintien ou non de l'amendement suite aux précisions apportées par le Conseil communal.

Blaise suspens la séance et les membres du Conseil communal et de l'administration se retirent.

Lors de la reprise de la séance, Blaise demande si quelqu'un à encore quelque chose à dire sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, Blaise propose de voter l'amendement. **L'AMENDEMENT AU BUDGET 2026 EST MAINTENU À L'UNANIMITÉ.** L'amendement peut être supprimé qu'en cas de retrait de la dépense de Fr. 4'200.00 du budget présenté.

Blaise passe la parole au Conseil communal.

Philippe demande une suspension de séance pour qu'ils puissent en discuter. Blaise suspens la séance et les membres du Conseil général quittent la salle.

Lors de la reprise de la séance, Séverine indique que le Conseil communal prend acte du maintien de l'amendement au budget 2026. Le budget sera voté avec l'amendement.

Blaise demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant les autres points du budget 2026.

Jérémy Jean-Mairet demande si des dépenses pour le PAL doivent encore être faites en 2026.

Jean-François indique que pour le moment ils ne peuvent pas répondre car ils ne savent pas.

Séverine complète en disant que nous attendons le deuxième préavis du SAT et de ce qui devra être modifié et les dépenses qui iront avec.

Emily demande si on a encore des intérêts hypothécaires à reconduire et si on a trouvé une solution pour nos finances.

Philippe indique qu'ils ont eu une séance avec le service financier. Le chef du service des finances a parlé de notre situation à Christel Graf. On attend des nouvelles du canton mais le fait de leur en avoir parlé en toute transparence fait que nous pouvons potentiellement avoir des portes ouvertes sur des éventuelles aides. Philippe indique qu'il y a également eu des amendements au niveau du Grand conseil au niveau de la LAMal et autres. Le budget cantonal a passé de justesse avec des reports sur les communes. La FINEco a écrit à Christel Graf pour indiquer que les communes souhaitent avoir plus de transparence sur les chiffres du budget qui vont sortir qui permettrait aux communes d'être transparentes avec le Conseil général et la population.

La parole n'étant plus demandée, Blaise passe la parole à Natacha qui procède à la lecture du rapport de la Commission financière qui remercie le Conseil communal et l'administration pour leur travail et laisse le Conseil général se faire son propre avis sur le budget 2026.

Blaise remercie Natacha et nous procédons au vote de l'arrêté du budget 2026 amendé.

L'arrêté est **ACCEPTÉ** à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Arrêté concernant l'autorisation fiduciaire suite à un changement de raison sociale

Blaise informe que la raison sociale de la fiduciaire qui s'occupe de la révision de nos comptes a changé et procède à la lecture du rapport du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée nous passons au vote de l'arrêté.

L'arrêté est **ACCEPTÉ** à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal

Philippe Protection de la population

Il y a eu quelques tentatives de discussions pour regrouper certaines entités du canton entre 2016 et 2024. Le règlement sur la protection de la population date de 2004 et le souhait du canton est de faire une « maison de la sécurité du canton » et de regrouper tous les agents chargés de la sécurité au même endroit. La CDC sécurité a été mandatée pour discuter de tout ça avec la Sécurité Civile et Militaire. Par rapport à notre situation géographique ça risque d'être compliqué d'avoir un statut quo. Trois séances sont agendées d'ici fin mars pour trouver un terrain d'entente. En cas de désaccord entre les politiques, le canton tranchera. Une fois entre les mains du canton, les communes ne pourront plus rien dire. Un bureau d'étude a été mandaté pour calculer les coûts de la sécurité cantonale à l'heure d'aujourd'hui et il a été constaté beaucoup de doublons mais qu'une centralisation coutera la même chose que ce que ça coûte aujourd'hui. Ils espèrent trouver un terrain d'entente sans que le canton doivent trancher.

Philippe Police cantonale neuchâteloise Le Locle

Il y a un nouveau chef de poste au niveau de la police cantonale du Locle.

Philippe Mandat de prestations

Nous avons demandé une offre à La Ville du Locle pour des mandats de prestations liés à la sécurité. Notamment pour la distribution d'actes judiciaires et de commandements de payer de l'office des poursuites. Nous attendons leur retour.

Philippe Finances communales

Comme mentionné lors de l'examen du budget 2026, nous attendons un retour du Service financier du canton pour notre situation financière.

Philippe Forêts

Il y a eu une petite coupe de bois à la Rocheta qui, a priori ne devait pas donner de bénéfice, mais qui finalement amène un bénéfice d'environ Fr. 6'500.00.

Céline GRIPPOL

La convention du GRIPPOL était devenue caduque depuis la fusion des Brenets avec Le Locle. La nouvelle convention a été signée au mois de juin dernier. Elle permet de maintenir les écoles dans chaque village et les camps de ski. Cependant, elle ne nous permet pas d'avoir du pouvoir décisionnel mais elle nous garantit un dialogue et quelques avantages.

Céline Cercle scolaire

Un nouveau directeur adjoint a été nommé au cercle scolaire du Locle. Le retour des institutrices est positif.

Céline Parascolaire

Le dossier n'a pas vraiment avancé. Seul l'inventaire nature a été fait grâce au Conseil général que Jean-François remercie. Nous attendons le deuxième préavis de synthèse du SAT qui devrait arriver d'ici la fin de l'année.

Jean-François **Zone 30 km/h**

Trois offres ont été demandées. Une analyse sera faite pour savoir s'il est possible de mettre des ilots mobiles. Nous attendons d'avoir toutes les offres pour décider quelle option prendre.

Blaise demande s'il y a des questions.

Alain demande si les modalités de vente de Chante-Joux sont de nouveau en discussion.

Christophe répond que la banque n'est pas d'accord qu'on vende à tempérament. Le prix de vente a été fixé à Fr. 250'000.00 avec un achat en direct et un droit de superficie qui signifie que la commune reste propriétaire du terrain. L'association demande juste que la place où seront mises les tables ne soient pas du domaine public.

Nicole indique qu'en restant propriétaire il n'y a pas besoin de faire de division cadastrale et ça évite des frais de notaire. La partie du terrain demandée par l'association pour les tables pourraient leur être laissées à bien plaisir.

Nicole demande si Jean-François a repris la commission trafic puisqu'il a parlé de la zone 30.

Jean-François indique que non. La zone 30 km/h fait partie du PAL.

Philippe indique que la commission trafic sera convoquée une fois que le Conseil communal aura étudié les offres. L'Etat devra également valider notre choix en fonction des normes cantonales avant qu'on puisse aller de l'avant.

Jérémy Jean-Mairet demande si on n'a pas meilleur temps de regarder d'abord avec le canton et ensuite demander des offres à des entreprises.

Jean-François indique que le canton nous demande de regarder d'abord avec une entreprise avant de les approcher.

Jérôme Galli demande si les offres ont été demandées aux fameuses entreprises qui ont fait parler d'elles cette année.

Jean-François indique que non. Il s'agit des entreprises Colas, Bernasconi et LBG.

Jérôme Galli demande à Philippe si les nombreux cambriolages qui ont été faits dans la région ont été remontés en commission sécurité.

Philippe indique qu'ils ont discuté des cambriolages en commission sécurité cantonale mais leur nombre est en baisse sur l'ensemble du canton.

Jérôme Galli indique être aller consulter le journal du Ô. Il aimerait savoir pourquoi certains chiffres du budget sont sortis dans le journal avant le Conseil général.

Philippe indique que certains chiffres sont connus à l'avance et ce sont des chiffres qui émanent du canton, de la Ville du Locle, etc. et ils ne sont pas négociables.

Nicole demande si le journal s'est approché de nous pour avoir ces chiffres.

Philippe répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations de chacune des commissions

Commission financière

Tout a été dit précédemment.

Commission développement

Jérôme Benoit a intégré la commission.

Julie indique que le panneau avec les règles à respecter pour le terrain Chante-Joux est en cours. La commission a rencontré l'ADCM pour l'organisation de la journée des nouveaux habitants qui aura lieu le 25 avril 2026. Une nouvelle rencontre a été fixée début 2026.

Commission urbanisme

Blaise est rapporteur et Natacha Tissot est présidente.

Commission de la police du feu et de la salubrité publique

Loïc a intégré la commission.

Philippe indique que les visites pour cette année ont eu lieu. Il y a un cas de salubrité publique dans la commune. Il s'agit d'un cas de syndrome de Diogène. Des contrôles ont été fait avec un suivi avec l'aide du canton. Cette maladie a été relevée en commission CDC et un cours sera mis sur pied par la commune de Milvignes courant 2026.

Commission énergie

Loïc a intégré la commission.

Jérémy Jean-Mairet a pris la présidence et Jérémy Rossier est rapporteur.

Commission école

Jérôme Benoit a intégré la commission.

Emily indique que les ateliers FRSM-Kids sont reconduits pour 2026.

Commission de naturalisation et d'agrégation

Nicole est présidente.

Commission paysage

Julie est présidente.

Nicole indique que la commission s'est chargée de l'inventaire nature pour le PAL. Ils aimeraient mettre un banc dans la forêt du côté des Ponts-de-Martel pour les promeneurs, le dossier est en cours. Le ramassage des sapins de Noël est prévu le 3 janvier prochain. Le toit du canapé forestier sera remis en état prochainement.

Commission trafic

Loïc a intégré la commission.

Blaise est président et Natacha est rapporteuse.

Natacha indique que lors de la dernière séance ils ont discuté de la création de la zone 30 km/h accepté par l'Etat de Neuchâtel. Une demande d'abaissement à 60 km/h va être demandée pour le secteur des Jolys. Un courrier avait été envoyé à tous les propriétaires jusqu'au Cachot pour avoir leurs remarques et observations. Nous attendons encore le retour de la fromagerie. Le Conseil communal a proposé de mettre le parking et du Temple payant mais qui resterait gratuit pour les habitants de la vallée. Un arrêté devra être voté au niveau du Conseil général prochainement. L'idée est de mettre un système EasyPark avec paiement par carte pour éviter de laisser trainer de l'argent.

Commission parcelle 848

Christophe indique qu'on maintient la commission en cas de rechute. Les choses sont gentiment en train de se tasser. La parcelle 848 n'existe plus car il y a eu une division cadastrale, c'est la parcelle 1213 maintenant.

Commission temple

Tout a été dit précédemment.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Création de l'agenda 2026

- 9 mars 2026
- 15 juin 2026
- 7 septembre 2026
- 7 décembre 2026

Les séances auront lieu à 20h00

- 30 novembre 2026 à 20h00 pour la séance de l'Entente pour le budget 2027.

Divers

Philippe remercie le Conseil général pour tout le travail accompli au cours de l'année et pour la bonne entente qu'il y a entre eux. Le législatif et l'exécutif ne sont pas toujours d'accord mais c'est normal. Il faut qu'on continue de se serrer les coudes pour la suite. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, Jean-François qui est toujours avec nous grâce au retard du dossier du PAL et l'administration pour leur travail qui n'est pas toujours facile en fonction de la teneur de certains dossiers. Il souhaite de belles fêtes de fin d'années à tous et remercie Jérôme Benoit et Loïc Perrin d'avoir rejoint les rangs du Conseil général.

Nicole demande si le bureau du Conseil général ne doit pas être renouvelé.

Le bureau du Conseil général reste tel qu'il est.

Blaise remercie tous les acteurs de la commune pour leur travail et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

La séance est levée à 22h15.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative

Mégane Verdon



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président

Blaise Fivaz



La Secrétaire

Emily Faivre

